



## Mairie de Charensat

### Réunion du 10 décembre 2019

**Présents :** MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CLOAREC – DUBOISSET – POUCHOL – SENETAIRE

**Absents excusés :** M. MOUILLET (pouvoir à CLOAREC)

**Date de convocation :** 03/10/2019

### QUESTIONS DEBATTUES

**Remarque du compte-rendu du 26/11/2019 :** Aucune observation

**Approbation du compte-rendu du 26/11/2019 :** 8 pour – 0 contre – 0 abstention

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire lit le mail de remerciement de Madame Virginie RIBIERE pour le décès de son père.

- **Démission des 5 membres du Conseil Municipal :** Monsieur le Maire lit une lettre (les 5 sont identiques). On prend acte de la démission de ces 5 conseillers. Le Conseil Municipal peut continuer à siéger jusqu'aux élections de mars 2020 puisqu'il possède encore 50 % de ses membres.

Lecture du courrier des conseillers minoritaires remis par Madame LENOBLE lors de la réunion du 26/11/2019 concernant l'achat de l'étang de Chancelade. Les réponses aux questions posées dans ce courrier seront apportées lors de la prochaine réunion.

- **Recensement de la population :** Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu en début d'année 2020 et que c'est Madame Marie IZQUIERDO qui est référente au sein de la mairie. 2 personnes se sont proposées pour effectuer le travail d'agent recenseur, à savoir Mesdames Alexia et Camille CHOMETTE. Il faut savoir que la dotation forfaitaire est moins importante qu'en 2015, elle s'élève à 1 051 €. Cette dotation sera partagée entre les 2 agents. Accord pour la nomination de ces 2 personnes et le partage de la dotation de 1 051 € avec 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein :** Monsieur le Maire propose de passer Madame IZQUIERDO à 35 heures, Madame LOUIS étant à temps partiel thérapeutique. Accord avec 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Achat défibrillateur :** Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un défibrillateur à la maison de retraite qui fonctionne très bien. Monsieur le Maire propose d'en mettre un dans le sas de la salle des fêtes suite à une proposition de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour un achat groupé. Achat d'un défibrillateur à l'intérieur pour un montant de 1 097,30 € H.T. + maintenance du matériel pour un montant de 110 €. Accord avec 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Etat d'avancement des projets et points sur les travaux :**

\* Etablissements CHOUVY : cette entreprise a pu s'implanter sur notre commune, à proximité du stade, grâce aux réserves foncières de notre collectivité (zone d'activité sur le projet de la carte communale). Le document d'arpentage et la vente du terrain sont en cours.

\* Cet établissement sera voisin du Centre d'Exploitation du Département qui a pu s'implanter il y a quelques années grâce au travail de l'équipe municipale comme pour les Etablissements CHOUVY et d'autres intervenants de bonne volonté (conseillers départementaux et autres). Malgré le départ à la retraite du chef d'équipe, Monsieur RICHIN, en place depuis l'ouverture du centre et malgré des volontés contraires, nous avons réussi à faire maintenir ce centre sur notre commune, service indispensable à notre secteur puisque 5 postes d'agents titulaires ont été ouverts, plus un poste de chef d'équipe qui va être pourvu en cours d'année 2020.

\* Cette parcelle communale étant à présent occupée à l'arrière des vestiaires du stade, le SIVOM d'Auzances a réalisé, en totalité à sa charge, un décaissement qui a permis de faire un petit terrain d'entraînement et une plateforme pour approvisionner les chantiers de voirie et stocker les matériaux nécessaires aux projets futurs.

\* Concernant les travaux de voirie, un programme important a été réalisé cette année : 134 500 € H.T. avec une dérogation du FIC 25 % (accord de report des fonds destinés au bâtiment d'accueil) et de la DETR 30 %. Les voies communales qui ont été faites : La Faye du sommet de la côte jusqu'à la coupure direction Chez Vialle – Chez Vialle du pont jusqu'au carrefour du village – Croix des Cardères direction le camping sur 2 parties – La Poumerole à partir du virage de Biollet direction La Poumerole – Croix des Cardères direction Puy-Chirol – Les Pradelles direction May – May à la Croix des Cardères – Croix de Roche direction Les Reliers – Chabassière direction Espinasse – Montaudot à Chabassière – village de Charonnet – Mauchet direction Les Lignières – village du Chiret.

\* En ce qui concerne les travaux réalisés directement par nos employés communaux :

- la gestion de la pénurie d'eau sur le réseau communal de la part de Monsieur PEROL qui a permis à tous les foyers d'être approvisionné en eau potable. La restauration des 3 réserves d'eau sur le secteur de Montaudot et du Chiret par Monsieur MOURDON.

L'organisation par ces 2 agents de l'approvisionnement dans les plans d'eau communaux (implantation d'une pompe à la réserve incendie de Charensat) et recherche de solution pour l'approvisionnement et les besoins agricoles avec les exploitants qui ont été très réactifs et on les en remercie. Malheureusement, ils ont dû aussi faire la chasse aux gaspillages de la part d'une minorité bien peu soucieuse des fuites et des débordements de tonnes avec approvisionnement sur le réseau (interdit par les arrêtés préfectoral et communal). Il est à signaler le peu de civisme de la part d'un abonné à qui la commune a fait une ristourne de 2 000 € et qui n'a fait aucun courrier ni de signalement ni de remerciement.

-concernant l'eau potable : malgré les perturbations occasionnées par le comportement de Monsieur JAY Olivier sur le captage des Sanciaux, principale ressource du Bourg (dégradation du travail de Monsieur DASSAUD), les travaux de mise aux normes sont terminés. Les derniers règlements vont permettre de solder ce dossier et faire rentrer les subventions (80 000 €), subventions qui permettront de réaliser des travaux de réseau (Les Prades) et d'acquérir du matériel pour entretenir ces captages. Concernant les dossiers présentés et votés lors de la dernière réunion pour le renforcement de notre réseau EP : étude diagnostique et étude patrimoniale – étude et suivi de recherche de nouvelles ressources, des financements ont été sollicités auprès du Département du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau 30 % et 50 %. Les principales pistes seraient la source des Conchons, propriété de Mr CLOAREC qu'il serait prêt à céder à la commune pour améliorer la distribution communale, ce qui permettrait de doubler notre capacité d'eau. Une autre piste pourrait être envisagée en cas d'acquisition de l'étang de Chancelade dans la nappe rapprochée de ce plan d'eau.

- **Points sur les acquisitions de matériel communal** : la commune vient d'acquérir un petit camion benne de marque IVECO d'un prix de 22 150 € H.T. avec 17 000 kms au compteur, un broyeur (avec reprise de l'ancien) qui va être livré ces jours-ci au prix de 21 140 € H.T. Livraison de plusieurs jeux pour enfants qui vont être implantés sur le terrain au-dessus de la maison de retraite et sur la plateforme de Chancelade : buts, portiques divers.

- **Points sur les affaires en cours** :

\* affaire JAY Olivier : recours de Monsieur JAY concernant le bornage du captage des Sanciaux.

\* arrêté interdiction de chasse : recours de l'amicale du Champ des Pierres concernant l'arrêté interdisant la chasse à proximité des sentiers de randonnées de Chancelade.

Documents transmis au Cabinet en charge des affaires concernant la protection juridique communale.

- **Points sur Chancelade** :

\* reprise d'une délibération concernant l'acquisition et le plan de financement, identique à celle prise précédemment, avec le financement suivant :

Coût total : 1 012 000 € (acquisition + frais notaire)

Subvention Région : 250 000 €

Subvention Feder : 500 000 €

Prêt à long terme : 262 000 €

aux mêmes conditions avec 7 pour – 0 contre – 0 abstention.

Concernant le point sur l'acquisition, l'office notarial CRAYTON-LALITTE nous a conseillé d'attendre le passage au contrôle de la légalité de la délibération du 26/11/2019 (après avoir eu la visite très matinale de Madame LENOBLE le jour de la signature) et demander une nouvelle estimation des domaines (de moins d'un an).

Concernant les travaux de mise aux normes qui ne pourront que diminuer après le recours des propriétaires actuels, Actuellement à la charge du locataire (tout le conseil était au courant) :

\*suivi journalier (à la charge de l'utilisateur), déjà assuré par la commune

\* éventuellement un moine (chiffre étagé similaire) : 34 000 € si nécessaire ?

\*déversoir d'orage (opérationnel)

\* parement immergé du barrage (chiffage étang similaire) : 11 000 € ?

(un mot sur la proposition de la SARL HUNT qui n'est absolument pas écartée du projet : actuellement les efforts se concentrent sur l'acquisition de l'étang, puis la validation de la carte communale, passage obligatoire pour la réalisation de cet équipement).

Concernant les démarches en cours pour l'acquisition, plusieurs interlocuteurs dont l'identité nous a été dévoilée par voie téléphonique, sévissent actuellement auprès de tous les organismes concernés pour saboter le projet.

#### **-Point sur les biens Jean-Luc BLANCHON :**

\* Acquisition par l'EPF-SMAF des biens appartenant à Monsieur Jean-Luc BLANCHON : Mme LAPALUS, personne en charge de ce dossier pour le compte du SMAF, a été contactée par une tierce personne à la suite de la réunion du 26/11/2019 pour savoir si la délibération lui avait été envoyée. Il lui a été répondu qu'elle ne l'avait pas encore et n'était pas forcément au courant puisque ce sont les services des Domaines qui souhaitent en avoir une plus récente. Par contre, elle lui a bien fait part que l'affaire était toujours suivie par le SMAF et qu'elle était en attente d'une décision depuis maintenant 4 ans avec des relances régulières.

Il est bon de rappeler que tous ces projets ont des financements cohérents et exceptionnels, fruit d'un travail de l'équipe municipale, des secrétaires et des partenaires qui ont bien voulu nous mettre à disposition leurs compétences.

- Eau potable, mise aux normes des captages : 80 % de subvention
- Voirie, renforcement des voiries communales : 50 % de subvention
- Etude eau potable, patrimoniale et nouvelles ressources : 80 % de subvention
- Acquisition du plan d'eau : 25 % ou 75 % ou 80 % de subvention

Acquisition de Chancelade : le projet d'acquisition le plus défavorable en utilisant la subvention régionale 25 % plus les fonds propres communaux destinés au projet du bâtiment d'accueil qui n'a aucun sens si la commune perd la maîtrise foncière du plan d'eau, plus un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 40 ans qui engendre un remboursement annuel de 14 000 € (conseillé par Mr le Percepteur pour permettre l'aboutissement rapide de cette transaction, taux d'intérêt très favorable actuellement). Le projet d'acquisition le plus favorable avec la participation de la Région, de l'Europe, du Département, qui a toutes les chances d'aboutir, sera forcément plus intéressant puisque le remboursement annuel sur 40 ans sera de 7 300 €. Malgré des montages bien différents, les 2 solutions sont d'ores et déjà plus avantageuses pour la commune que la situation actuelle : 24 319 € de loyer annuel. Le report du compromis de vente fait actuellement courir 2 risques à notre commune : tout d'abord une annulation pure et simple de cette vente pour des problèmes indépendants de notre volonté – ou une surenchère de promoteurs privés qui, s'ils récupèrent les bonnes informations, peuvent faire une meilleure offre et acquérir le bien, tout en conservant le bail en cours en se dédouanant totalement des travaux de mise aux normes puisqu'ils sont à la charge du locataire. Pour conclure, ce projet, s'il est mené à son terme, permettra de dégager des ressources nouvelles qui viendront se rajouter à celles qui existent déjà, afin d'anticiper les baisses de dotations qui risquent d'impacter le budget communal dans le futur. Ces ressources pourront être réinjectées pour permettre la création de futurs services à la population dans notre Bourg et sur la commune. Pour cette année 2019, le produit pêche a rapporté 59 500 € + 10 000 € de locations touristiques. Cela fait une rentrée de 70 000 € malgré le manque évident d'équipements sur le site de Chancelade (bâtiment d'accueil, sanitaire, etc...). Pour information les logements et bâtiments communaux génèrent une ressource de 40 000 €.

#### **- Courriers divers :**

\* lecture du compte-rendu de la commission pêche du 09/12/2019

recettes produits pêche : vente cartes pêche étang de Chancelade : 45 000 € - location étang des Persats : 7 200 € - vente gardons et tanches suite vidange étang des Persats : 4 400 € - vente gardons étang de Chancelade : 2 900 €, soit un total de 59 500 € de fonds qui proviennent de la pêche et 10 000 € de location de gîtes.

\* lecture du courrier du Président de l'Association « Spécimen Carpe des Combrailles » suite à un commentaire de Mr Sébastien GALLARD sur la page Facebook de l'étang de Chancelade concernant les postes carpestes.

\* lecture du courrier de Spécimen Carpe des Combrailles qui demande le renouvellement de l'enduro carpiste du 10 au 14 juillet 2020, et propose de faire un don de 500 € à la commune pour empoissonnement. Accord avec 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* Détail fourni par la même association concernant les retombées d'argent chez les commerçants lors de l'enduro 2019.

\* tarif gardons et tanches lors de la vidange des Persats : 2,60 € le kg. Accord 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* programmes FIC 2020 à faire avant le 31 décembre 2019 et DETR 2020 à transmettre avant le 6 janvier 2020 : Monsieur le Maire propose de remettre le bâtiment d'accueil sur ces 2 programmes. Accord avec 8 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* lecture par Mr SENETAIRE du compte-rendu établi par Monsieur le Sous-Préfet lors de la réunion du 19/11/2019 concernant le raccordement du captage d'eau privé de Vergheadet au réseau communal. Suite à cette lecture, Monsieur le Maire propose que la situation des habitants de ce village soit réexaminée lorsque de nouvelles ressources en eau seront à disposition de la commune.

\* bien indivision dépendant de la succession de Mr Jean-Luc BLANCHON : refaire proposition à 40 000 €. Monsieur François BLANCHON ne prend pas part au vote. Accord 7 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* centre de loisirs de Biollet fonctionne très bien. Une étude est en cours pour étendre l'ouverture de ce centre pendant les vacances scolaires.

\* CLIC : Monsieur le Maire explique que Madame BACCONNET effectue un travail énorme pour proposer différents ateliers et activités aux habitants de la commune de Charensat, à savoir : gym hebdomadaire, relaxation, sortie-nature à Chancelade, musicothérapie, massage, mémoire, nutrition...), ce qui nous place en 2<sup>ème</sup> position concernant les interventions du CLIC sur le Pays de Saint Eloy.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

www.charensat.fr